



TROPHEE BERNARD LACAZE LES 100 MILLES DE PORT CAMARGUE les 20 et 21 mai 2017

à Port Camargue

Autorité Organisatrice : **Société Nautique Grau du Roi / Port Camargue**
Grade 5A

Instructions de course

Préambule (Rappel des formalités d'inscription-Extrait de l'Avis de Course)

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de l'inscription :

- licence FFVoile 2017 valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical autorisant la pratique de la voile, datant de moins de 1 an.*
- les concurrents étrangers devront être en règle avec leur autorité nationale membre de l'ISAF et devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.*
- autorisation parentale pour les mineurs.*
- détenir un certificat de jauge HN en cours de validité*

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquent aux concurrents étrangers.
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil.
- 1.5 Heures de lever et coucher du soleil : 6.23 h – 20.54 h.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé à l'entrée de la SNGRPC.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à l'entrée de la SNGRPC.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.
- 4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40.

5 PROGRAMME DES COURSES

- 5.1. Les courses sont prévues selon le programme ci après :

vendredi 19 mai 2017

15 h. accueil des bateaux et contrôles de sécurité.
18 h. apéritif du club

samedi 20 mai 2017 :

9h30 Briefing
10h30 Mise à disposition sur l'eau

dimanche 21 mai 2017 :

vers 16 h Proclamation des résultats et remise des prix

- 5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.3 S'il y a un long retard il ne pourra pas être donné de départ entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever.

6 PAVILLONS DE CLASSE

Les classes autorisés à courir sont : C, D, E, F, G, L, R2, R3, R4 tel que définis par le règlement HN. Ils constituent une seule classe dont le pavillon de classe sera une flamme jaune.

7 ZONES DE COURSE

La zone de course englobe l'ensemble du triangle limité à l'ouest par la bouée de Gruissan et à l'est par le phare du Planier et Port Camargue.

8 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera précisé lors du briefing.

- 8.1 Les parcours à effectuer sont les suivants :

N° 1 : Port Camargue – Cardinale Sud de Brescou à laisser à babord – Cardinale Ouest de Beauduc à laisser à babord - Port Camargue ou inverse.

N°2 : Port Camargue - Cardinale Nord parc à huitre de Gruissan à laisser à babord - Port Camargue .

N° 3 : Port Camargue - Ilot du Planier à laisser à tribord - Port Camargue.

- Le comité de course en fonction des conditions météo pourra construire un parcours sur marques existantes dans la zone définie.

Hormis les marques cardinales définissant le parcours, toutes les autres marques cardinales sont marques de parcours à respecter.

- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
- 8.3 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon « D », si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 8.4 Les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont les bouées Brescou et Beauduc.

- 8.5 **Pointage officiel à une marque**
Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques.
- 8.6 Tous les bateaux devront compléter la feuille de pointage et la rendre au maximum une heure après leur arrivée. Ils devront l'accompagner d'une ou deux photos de leur GPS faisant apparaître leur position lors du passage aux marques extrêmes.
- 9 MARQUES**
- 9.1 **Départ Port Camargue** (bouée cylindrique rouge) : 1/4 mille dans le nord de la sortie du port
Cardinale sud Brescou : 43° 15,465' N - 3° 30,035' E
Cardinale Nord parc à Huîtres de Gruissan : 43° 06,448' N - 3° 08,781' E
Ilot du Planier : 43° 11,924' N - 5° 13,923' E
Cardinal ouest de Beauduc : 43° 20,780' N - 4° 33,947' E
Arrivée bouée rouge à ¼ de mille à l'ouest du feu vert entrée du Port : 43°31,280' N - 4°07,200' E
- 9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.
- 10 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**
Les zones considérées comme des obstacles sont les bancs de sables dans le sud de la cardinale Nord (Les Sables) et les zones conchilicoles de Sète, Agde et Gruissan.
- 11. LE DEPART**
- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.
- 11.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 30 minutes après son signal de départ sera classé DNS..
- 12. L'ARRIVEE**
La ligne d'arrivée sera entre la bouée Arrivée et le feu vert d'entrée du Port.
- 13. SYSTEME DE PENALITE**
- 13.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 13.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 13.3 La pénalité de remplacement pour une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 5 % du nombre des inscrits à la disqualification.
- 14. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**
- 14.1 Temps limite du dernier bateau pour finir est dimanche 21 mai à 14 heures
- 15. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**
- 15.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est la SNGRPC. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 15.2 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.
- 15.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury, dont l'emplacement est le bureau de la SNSM. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 15.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16. CLASSEMENT**
- 16.1 Le nombre de courses devant être validées pour valider la compétition est de UNE.
- 16.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance sans application du CVL.

16.3 Un classement en équipage réduit de 2 sera proposé si plus de 6 bateaux courent dans cette catégorie.

17. REGLES DE SECURITE

17.1 Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place.

17.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

17.3 Le canal VHF utilisé en course est le **72**.

17.4 Utilisation du Bout dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

18. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

18.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

18.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

19. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

19.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

19.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

20. PUBLICITE

Les bateaux portant des publicités devront être en conformité avec la fédération de voile.

21. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par le pavillon SNGRPC.

22. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

22.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

22.2 Les bateaux accompagnateurs seront identifiés par le pavillon Port Camargue.

22.3 La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de détritrus dans l'eau. Les détritrus doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

24. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

25. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

26. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

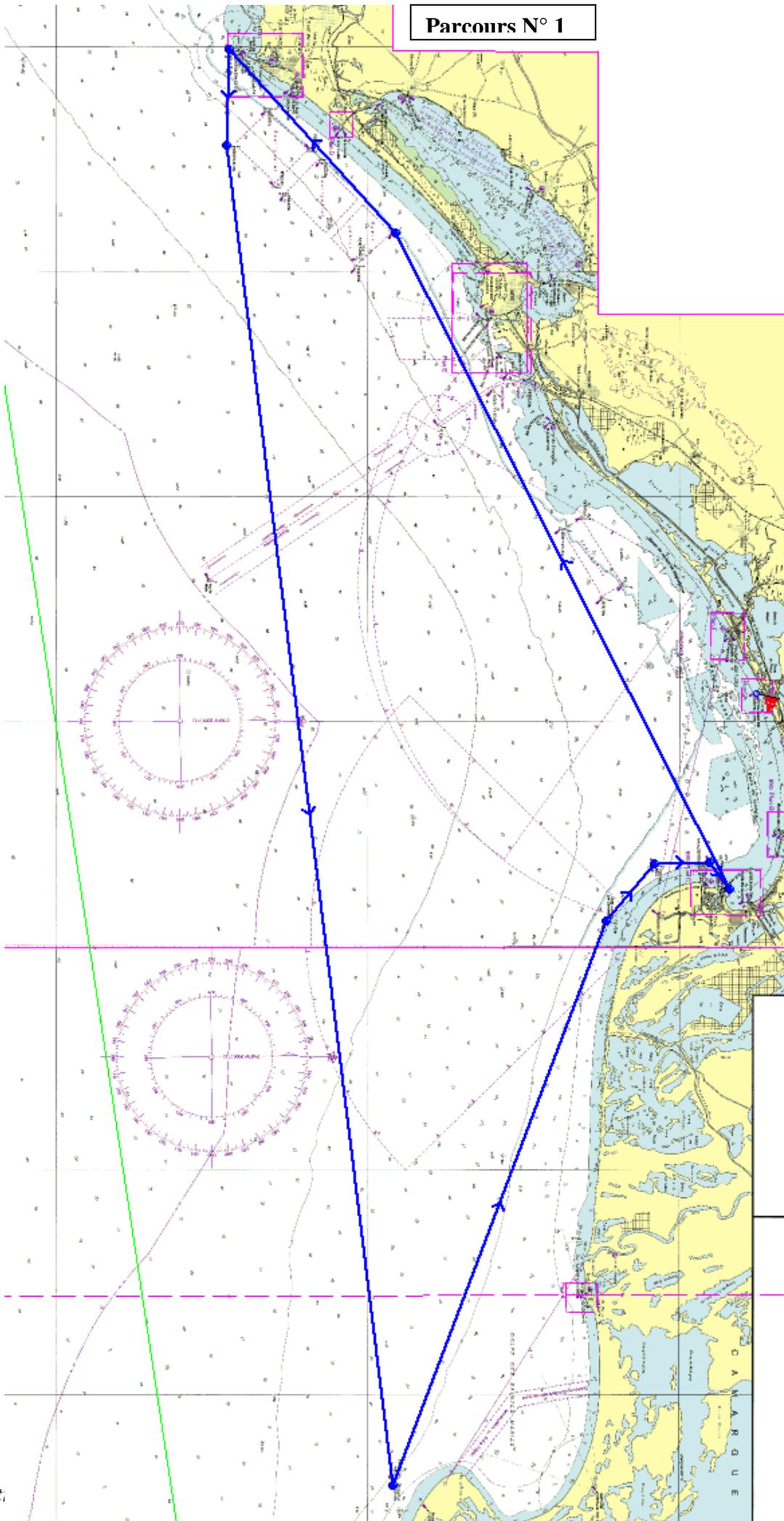
27. PRIX

Des prix seront distribués à discrétion de l'organisateur.

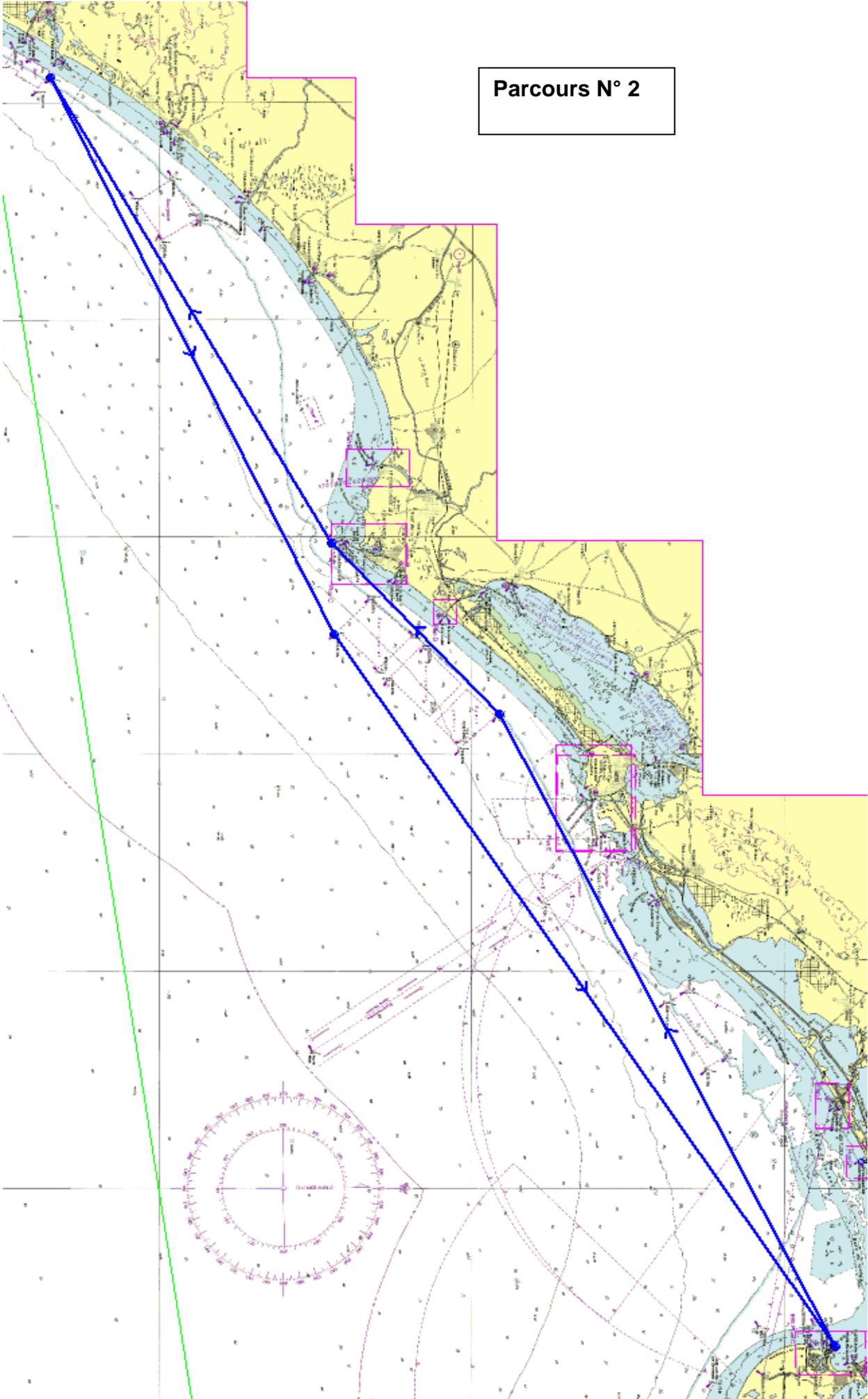
28. DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

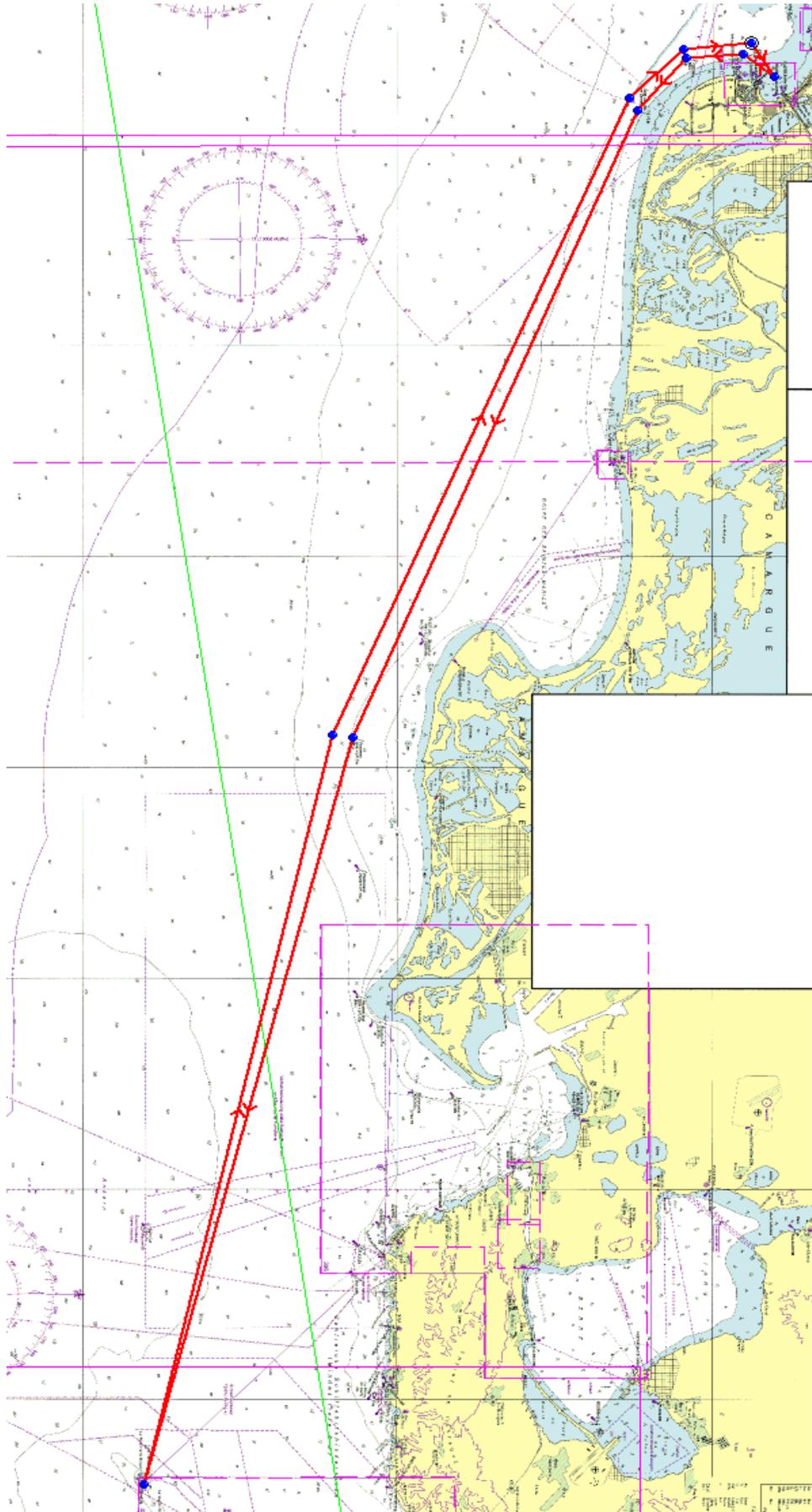
Parcours N° 1



Parcours N° 2



Parcours N° 3



FEUILLE DE POINTAGE

Voilier :

Skipper :

N° de Voile :

<u>Marques</u>	<u>Heures de passage</u>
Port Camargue Départ	
Passage Brescou	
Passage Gruissan ou Planier	
Passage Beauduc	
Port Camargue Arrivée	

Composition du corps arbitral

Président du comité de course :

Denis REYNAUD

Président du comité de réclamations :

Geyraud

Commissaire aux résultats :

Maryse CARRER